

Carte Blanche au compositeur roubaisien Jacques Lenot



Photo Anaïs Gadeau - Ville de Roubaix

Les 15, 16 et 17 mars prochains, le Conservatoire de Roubaix et l'association *Ciels Traversés* donnent carte blanche au compositeur Jacques Lenot connu pour son travail dérivé de la musique dite sérielle*. Quatre de ses œuvres, dont trois créations mondiales, seront jouées dans quatre lieux emblématiques de la ville : les églises Saint-Joseph et Saint-Martin, la salle Pierre de Roubaix, à l'hôtel de ville, et le conservatoire. Un film documentaire consacré à l'artiste, roubaisien depuis vingt-trois ans, précèdera ces quatre concerts.

Il a été joué par Pierre Boulez, Ernst Bour, Daniel Barenboïm ; a composé à partir d'une commande d'Olivier Messiaen ; croisé les routes d'auteurs tout aussi réputés, Karlheinz Stockhausen ou encore György Ligeti : le compositeur Jacques Lenot sera célébré durant trois jours à Roubaix, là où il a posé ses partitions il y a près d'un quart de siècle.

La Ville de Roubaix, son conservatoire et l'association *Ciels Traversés* lui ont en effet proposé une Carte Blanche, dans laquelle il présentera un panorama de son œuvre, de 2009 à aujourd'hui, au travers de 5 moments de musique donnant à entendre la diversité des répertoires visités par le compositeur.

AU PROGRAMME

Vendredi 15 mars, à 18h30, au conservatoire : projection du film documentaire « Les anges se penchent parfois », un portrait de Jacques Lenot réalisé par Ludovic Lang.

Samedi 16 mars, à 15h, à l'église Saint-Joseph : installation sonore « Il y a » ; cette pièce créée en 2009 et donnée à l'église Saint-Eustache à Paris, sur commande du Festival d'automne et de l'Institut de recherche et de coordination acoustique musique en partenariat avec Le Centre Pompidou. Cette installation sera assurée par le réalisateur en informatique musicale, Étienne Démoulin.

Samedi 16 mars, à 18h, au conservatoire : concert de musique de chambre « Quatuor à cordes n° 8 » de Jacques Lenot et « Lettres intimes » de Leos Janacek, par le Quatuor Tana, avec lequel le compositeur roubaisien travaille depuis plus de dix ans.

Dimanche 17 mars, à 15h, à l'église Saint-Martin : « Misti Organ Music », pièce d'orgue jouée par Jean-Christophe Revel.

Dimanche 17 mars, à 17h, dans la salle Pierre de Roubaix de l'hôtel de ville : « Nachtszenen », pièce instrumentale interprétée par l'ensemble belge Sturm und Klang sous la baguette de Thomas van Haepere.

- Les pièces *Quatuor à cordes n° 8*, *Misti Organ Music* et *Nachtszenen* seront jouées pour la toute première fois.

Jacques LENOT est un compositeur français né en 1945 en Charente-Maritime. Fait officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, il a reçu plusieurs prix et distinctions pour son œuvre, laquelle comprend plus de 200 pièces pour diverses formations instrumentales et vocales. Il vit actuellement à Roubaix, où « *ni instrumentiste, ni chef d'orchestre* », il voue son quotidien au seul processus créateur.

Autodidacte, il fut d'abord instituteur, avant de croiser la route des compositeurs contemporains Olivier Messiaen, Karlheinz Stockhausen, György Ligeti et Pierre Boulez. Depuis la création très remarquée, en 1967, de sa première œuvre d'orchestre au Festival de Royan, il est reconnu pour sa technique de composition dérivée du sérialisme*. Son écriture est complexe, tourmentée, très pointilleuse dans le détail de la nuance, de l'attaque, du rythme.

Plus d'infos : jacqueslenot.net

* La musique sérielle ou le sérialisme est une technique de composition dont le principe de construction se fonde sur une succession, rigoureusement préétablie et invariable, de sons, appelée série.

L'association **Ciels Traversés** a pour objet le développement, la connaissance, la pratique, l'enseignement et la diffusion par tous les moyens existants de la musique, seule ou associée à d'autres disciplines artistiques. Elle contribue à la diffusion et au rayonnement de l'œuvre de Jacques Lenot.

INFORMATIONS PRATIQUES

Réservations sur www.jacqueslenot.net

Achat des billets sur place / Tarif unique de 7 euros et tarif réduit de 5 euros (étudiants des conservatoires, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, enfants de moins de 12 ans, personnes de plus de 65 ans, personnes en situation de handicap) / Gratuit pour les adhérents des Amis du conservatoire.